Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-22_171126-DE

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d ' A U B A G N E

Convocation du **10/11/2026**

Conseillers en exercice : **43**
Présents : **39**
Quorum : **22**

N° **22_171126**

OBJET : ENFANCE EDUCATION JEUNESSE

Avenant à la convention relative au projet éducatif territorial et au Plan mercredi – Année scolaire 2026-2027.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur René VANULS
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Julianne BOUVOT (donne pouvoir à Madame Betty CORALLO), Monsieur Marc PAGANO (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE a été élu(e) Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-22_171126-DE

Monsieur Michaël TEDESCO rapporte :

Le projet éducatif territorial (PEDT) et le Plan mercredi constituent le cadre de coopération entre la Ville d'Aubagne, les services de l'État et la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône pour l'organisation des activités périscolaires.

Ils visent à favoriser la réussite éducative des enfants, à renforcer la qualité de leur encadrement et à répondre aux besoins des familles. Les activités proposées s'inscrivent dans une démarche de continuité éducative, d'accessibilité à tous les publics et de valorisation des ressources du territoire.

L'avenant présenté couvre la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027. Il précise les engagements des partenaires ainsi que les modalités de mise en œuvre, de pilotage et d'évaluation du projet.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cet avenant et d'en autoriser la signature.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation, notamment son article L. 551-1,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le projet d'avenant annexé à la présente délibération,

VU l'examen en Commission municipale,

CONSIDÉRANT l'intérêt de poursuivre une offre d'activités périscolaires de qualité, complémentaire des enseignements scolaires et adaptée aux besoins des enfants et des familles,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1er : d'APPROUVER l'avenant à la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, annexé à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer cet avenant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI
Maire
20 nov. 2026